

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023 à 20h00
Séance n° 2/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Retard : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : AUNOS Daniel

Date de la convocation : 20 février 2023

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Collecte des déchets
- **BATIMENT**
 - o Salle des fêtes
 - o Pré-raccordements fibre optique des logements et bâtiments communaux
 - o Eglise : chauffage
 - o Entretien des chaudières des logements et bâtiments communaux
 - o Rapports de contrôle des installations électriques et gaz des bâtiments communaux
 - o Questions diverses
- **VOIRIE**
 - o Défense incendie
 - o Questions diverses
- **ECOLE SPORT LOISIRS**
 - o Aménagement terrain de foot
 - o Ecole : effectifs
- **URBANISME**
 - o Droit de préemption parcelle A 1170
 - o Modification du PLU
- **FINANCES**
 - o Calendrier d'élaboration du budget

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier sera adopté lors de la prochaine séance.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Collecte des déchets

Mme Le Maire informe les élus que l'entreprise chargée de la collecte et le responsable de la collecte de Roannais Agglomération se sont déplacés sur la commune.

Mme le Maire annonce que les bâtiments communaux seront collectés comme les particuliers.

Les professionnels recevront 2 petits bacs de 140L pour les déchets « personnels ». Les déchets liés à l'activité professionnelle devront être traités par des professionnels.

Mme Le Maire énonce le compte rendu de la réunion organisée par les conseillers départementaux concernant l'enveloppe territorialisée. Les conseillers départementaux avaient, lors d'une précédente réunion, demandé aux communes de revoir leurs demandes de subvention à la baisse. Malgré le réajustement à la baisse de certaines communes, le montant de subvention sollicité pour l'année 2024 reste beaucoup trop élevé et nettement supérieur à la somme à allouer. Il a donc été soumis aux communes la possibilité de décaler d'une année la demande de versement de la subvention, à l'issue des travaux.

20h30 arrivée de Claudine Bourlière

Mme le Maire rappelle que le montant sollicité pour la commune pour 2024 est de 150 000 € pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas reporter la demande de versement à 2025.

BATIMENT

2- *Salle des fêtes*

Mme le Maire informe les élus que M. Garret, architecte est venu sur place pour faire le point sur les prestations prévues à l'estimation et ajuster celles-ci en fonction des besoins évoqués.

M. Garret a revu à la hausse de 60 000 € HT l'estimation établie en 2021, conformément à l'augmentation des coûts des matériaux. L'estimation du coût des travaux est de : 598 029.89 € HT hors option, hors honoraires.

3- *Pré-raccordement fibre optique*

M. Dumas annonce que l'ensemble des bâtiments et logements communaux ont été pré -raccordés par un technicien THD42.

Cette démarche a été lancée afin d'anticiper l'arrêt du réseau cuivre, prévu en novembre 2025.

En effet, le réseau cuivre ne correspond plus aux nouveaux usages. Il se révèle trop sensible aux intempéries, est couteux en entretien et consomme 3 fois plus d'électricité que la fibre optique.

4- *Eglise : chauffage*

Délibération 2/2023-1 : acquisition extracteur d'air église et demande de subvention enveloppe de solidarité

M. Dumas explique que les détecteurs de monoxyde de carbone se déclenchent au cours des cérémonies. En effet, suite à la réfection des vitraux le brassage d'air à l'intérieur est insuffisant.

Le chauffage a été contrôlé et ne présente aucune anomalie de fonctionnement. L'entreprise Thermi Dépannage a établi un devis afin de résoudre cette problématique par la pose d'un système d'extracteur d'air dans les combles.

Devis thermi-dépannage : 2 960 € HT

Mme le Maire propose de solliciter une aide financière au Département sur l'enveloppe de solidarité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et la demande de subvention.

5- *Entretien des chaudières*

M. Dumas énonce que l'entreprise Thermi Dépannage a réalisé l'entretien des chaudières dans les bâtiments publics et logements communaux.

6- *Rapports de contrôle des installations électriques et gaz des bâtiments communaux*

M. Dumas énonce que l'entreprise SOCOTEC a réalisé les contrôles électriques et gaz dans les bâtiments communaux. Il en résulte que les blocs sécurité sont à changer dans la salle des sociétés et salle des jeunes.

VOIRIE

7- *Défense incendie*

Mme le Maire annonce qu'il lui manque encore un devis donc le sujet est remis à la prochaine séance.

8- *Questions diverses*

M. Jeneste informe les élus que les agents du SIEL viendront sur la commune le 6 mars pour les travaux rue Vizier et le départ du changement de l'éclairage public.

L'aménagement de la place Guillermier est en cours. Une table et des bancs seront prochainement installés.

Ce mobilier sera acheté auprès de l'entreprise Prefac. L'ensemble table + 3 banquettes + traitement anti graffiti : 2 340.10 € HT.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

9- *Aménagement terrain de foot*

Mme Déplace rappelle la question de la dépose et de l'enlèvement de la main courante restée en suspens lors de la précédente séance.

- Dépose et enlèvement par les entreprises :
 - o Treyves paysage : 4485 € HT
 - o JPS : 4058 € HT
 - Dépose par les agents communaux, enlèvement et traitement par Secaf Chamfray si l'on estime à 25 tonnes le poids total des matériaux enlevés : 717 € HT
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition à 717 € qui prévoit la dépose par les agents communaux.

Mme Déplace rappelle les devis de pose de la main courante ; Toutefois il avait été demandé lors de la précédente séance qu'un chiffrage du remplacement du grillage situé au-dessus du terrain stabilisé soit établi. Mme Déplace ne disposant pas de celui-ci, le choix de l'entreprise pour la main courante est remis à la prochaine séance.

10- *Ecole : effectifs*

Mme Déplace annonce que l'effectif pour la rentrée 2023 serait de 77 élèves. L'inspectrice de l'académie a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pour la prochaine rentrée.

URBANISME

11- *Droit de préemption :*

- *Parcelle A 1170*
- *Parcelle AB275*

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

12- *Modification du PLU*

La modification du PLU interviendra au cours de l'année 2023. Les chargés de mission du cabinet Oxyria ont établi le planning. Ainsi une prochaine réunion se tiendra le 9 mai. Avant cette date il conviendra de leur transmettre les points à étudier.

Mme le Maire propose donc la création d'un groupe de travail et une prochaine réunion de travail le mardi 28 février à 20h.

FINANCES

13- *Calendrier élaboration budget*

10 mars rencontre avec Mme Moussière, conseillère aux décideurs locaux afin d'établir les orientations budgétaires.

Commission finances lundi 13 mars 20h

Conseil municipal vendredi 24 mars

Conseil municipal vote du budget le 31 mars

QUESTIONS DIVERSES

14- Fermeture du secrétariat

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- le vendredi 19 et samedi 20 mai (Ascension)
- le samedi 15 juillet
- du 14 au 19 août
- les samedis 4, 12, 26 août

Séance levée à 22h05

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

25 MARS 2023